Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_019-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_019

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Tarifs Eau et Assainissement - annule et remplace délibération C_2019_183 du 12 décembre 2019

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_019-DE

Par délibération n°C_2019_183 du 12 décembre 2019, le Conseil d'agglomération a délibéré pour adopter les tarifs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2020.

En effet, dans le cadre du transfert des compétences « eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » au 1er janvier 2020 vers l'intercommunalité, la Communauté d'agglomération a délibéré afin de reprendre à son compte les différents tarifs communaux qui existaient avant le transfert.

Nonobstant les conventions de gestion conclues entre la Communauté d'agglomération et ses communes, les produits des services d'eau et d'assainissement sont perçus par l'Agglomération.

Ainsi et par principe, les tarifs pratiqués par les communes et syndicats pour l'exercice 2019 sont repris et maintenus par l'Agglomération pour l'exercice 2020.

Toutefois, les tarifs sur certaines communes méritent d'être revus et corrigés, suite à certaines erreurs relevées.

Par mesure de simplicité, il est ainsi proposé de substituer aux précédents prix, l'ensemble des tarifs annexés à la présente délibération.

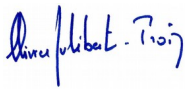
La liste des nouveaux tarifs corrigés est annexée à la présente délibération.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 mars 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- annuler et remplacer la délibération C_2019_183 du 12 décembre 2019,
- adopter les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2020, modifiés pour l'ensemble des communes, tels que fixés en annexe de la présente délibération,
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 58 voix pour
2 abstention(s) :
Franck AMBROSINO, Thierry RUDNIK
décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.